

**Fiche A12 : CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL(E)
- MATHÉMATIQUES -**

| | |
|--|---|
| <p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'A-DASEN de la Manche, et sous l'autorité fonctionnelle de l'A-DASEN, il/elle assure un rôle d'accompagnement, de conseil et de formation auprès des enseignants dans l'enseignement des fondamentaux. ▪ Le cadre d'intervention est départemental. |
| <p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p> | <p>En lien avec les équipes de circonscription et les groupes départementaux dédiés aux fondamentaux, il/elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ conçoit des actions de formation ; ▪ participe à la réflexion et la mise en œuvre du plan mathématiques ; ▪ accompagne les enseignants dans la conception et la mise en œuvre de projets ; ▪ intervient dans la formation continue des enseignants et leur accompagnement ; ▪ Intervient dans la formation des formateurs et leur accompagnement ; ▪ participe à la formation initiale (interventions à l'INSPE, suivi de PES) ; ▪ contribue à la continuité école-collège ; ▪ Participe à l'analyse des évaluations nationales et à l'élaboration de propositions pédagogiques et didactiques dans le domaine des fondamentaux ; ▪ Participe aux évaluations d'écoles. |
| <p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être titulaire du CAFIPEMF. ▪ Avoir une bonne connaissance des ressources didactiques et scientifiques dédiées aux fondamentaux. ▪ Avoir de préférence une expérience préalable de RMC. ▪ Avoir une réelle capacité d'adaptation à la dimension départementale du poste. ▪ Être à l'aise dans la communication orale et écrite. ▪ Être réactif et avoir de l'initiative. ▪ Savoir travailler au sein de différents collectifs. ▪ Être force de propositions auprès des équipes de circonscription et de l'ADASEN. |
| <p align="center">SPÉCIFICITÉS DU POSTE</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déplacements dans tout le département. ▪ Travail en équipe élargie (circonscriptions, INSPE, PEMF, ...). |
| <p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois ▪ n°1843 : Indemnité conseiller pédagogique 320.83€/mois |